

Conseil du 12^e arrondissement - Séance du lundi 1^{er} février 2016

Communication sur le Plan propreté du 12^e arrondissement

En 2009, le Conseil de Paris a voté la mise en place d'un co-pilotage entre la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) et chaque Mairie d'arrondissement. Le Plan local est l'**outil principal de ce co-pilotage de proximité de la propreté**. A partir d'un **diagnostic partagé**, il fixe les **priorités de l'arrondissement** pour un espace public plus propre. Il permet d'organiser et adapter les moyens d'action en matière de propreté, au plus près du terrain.

Le précédent Plan de propreté du 12^e date de 2010. La concertation est la méthode que nous avons choisie pour son actualisation en 2015. Les **Conseils de quartier du 12^e ont été sollicités** dans le but de recenser les sites problématiques, en fonction de différents types de souillures récurrentes. Grâce à leur investissement, l'expertise d'usage des habitants est venue compléter le constat professionnel des agents municipaux de la DPE. Leurs contributions ont été mises en commun, dans une carte récapitulative, présentée en annexe.

Ainsi, c'est l'ensemble des **points de fixation** qui ont pu être répertoriés de façon concertée, rue par rue, afin qu'un traitement prioritaire leur soit apporté dans tous les quartiers de l'arrondissement. A la suite de ce **travail de cartographie**, les tournées des équipes chargées de l'entretien de l'espace public ont été réorganisées. Les **fréquences de balayage et de lavage des rues et des trottoirs ont été ajustées en fonction des besoins**. Des opérations de sensibilisation et prévention sont également programmées, en cohérence avec les secteurs et thématiques repérés.

A l'issue de ce processus, **les cibles du Plan de propreté sont identifiées et constituent autant d'objectifs à prendre en charge collectivement** : services, élus, Conseils de quartier, habitants, commerçants, entreprises, associations, touristes, etc. Parce que l'amélioration de la propreté et le respect de notre environnement quotidien est bien l'affaire de tous.

Le nouveau plan de propreté du 12^e arrondissement se décline selon deux axes :

- 1) le renforcement du nettoyage et de la prévention
- 2) la lutte spécifique contre les incivilités.

1) Le renforcement du nettoyage et de la prévention

Chiffres clefs et fréquences de traitements

Le 12^e, c'est 144 719 habitants (au 1^{er} janvier 2016, selon l'INSEE), 104 km² de trottoirs et de chaussées, 208 km de caniveaux, 7 marchés alimentaires et 12 000 arbres sans compter le bois de Vincennes. C'est pourquoi, même en-dehors des manifestations exceptionnelles, nous pouvons parler de nettoyage à haute fréquence. Près de **400 agents travaillent quotidiennement afin de rendre le 12^e plus propre**.

La division locale de la DPE assure le balayage et le lavage hebdomadaire des rues de l'arrondissement, toute l'année (sauf le 1^{er} mai). **Chaque voie est traitée entre 3 et 8 fois par semaine : la fréquence est graduée suivant 4 degrés**, avec des passages normaux, soutenus, renforcés ou intensifs, selon les secteurs plus ou moins salis, la taille des rues et leur type d'activité. Le nettoyage a lieu entre 6h et 21h. A l'automne, la programmation des moyens s'adapte au ramassage des feuilles dans les rues arborées. Le Plan d'intervention de viabilité hivernale (PIVH) est déclenché dès que les conditions météorologiques sont défavorables (gel, pluies verglaçantes, épisode neigeux) avec notamment, le cas échéant, un traitement par salaison des points stratégiques (sorties de métro, arrêts de bus, passages piétons, entrées des écoles et des équipements de proximité, etc.).

Le bilan chiffré de la Propreté dans le 12^e, c'est aussi **26 549 bacs de collecte de déchets, 40 249 tonnes/an d'ordures ménagères, soit 278 kg par habitant, 5 610 tonnes de multi-matériaux, et 3 957 tonnes de verre**. A cela s'ajoute, en augmentation constante depuis 2012, **36 281 tonnes d'encombrants enlevés sur rendez-vous** (pour 16 656 tonnes de dépôts clandestins). On dénombre également **12 449 m² de graffitis retirés**. Enfin, il faut aussi compter l'entretien journalier des **1 643 corbeilles de rue, 11 containers textiles, 94 colonnes à verres dont 8 enterrées, et 19 sanisettes ouvertes entre 6h et 22h**.

Renforcer la propreté des lieux très fréquentés

Certains lieux de passages, fortement sollicités, font l'objet d'un entretien plus ciblé, en raison de leur activité. Ainsi, le 12^e bénéficie de **sept marchés alimentaires** dont le nettoyage est garanti par la section locale de la DPE, du mardi au dimanche. Afin de gagner en efficacité, **le déblaiement du marché de Reuilly a été mécanisé en 2015 avec un crabe**, et celui d'Aligre est équipé d'un compacteur de déchets mis à la disposition des commerçants durant la tenue du marché.

Aux **abords de la gare de Lyon**, pour un meilleur résultat, à l'issue d'un travail de repérage exhaustif, un protocole technique a été élaboré en 2015 pour fixer la répartition des tâches de nettoyage, en déterminant sur place les espaces qui relèvent de la SNCF et ceux à la charge de la Ville de Paris. Une coordination comparable partage l'entretien des **boulevards des maréchaux**, entre la RATP pour le terre-plein central et les quais du tramway, et la DPE pour les trottoirs et contre-allées. Enfin, des discussions de même nature sont en cours avec l'Opéra et la RATP pour clarifier la situation des espaces à nettoyer de la **place de la Bastille**.

En outre, une attention particulière est portée à la propreté devant les **établissements scolaires** (de la maternelle au supérieur) en lien direct avec la Maire qui relaie les signalements. Il en va de même, pendant la période estivale, en lien avec la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE), pour les **parcs et jardins**, et notamment sur la **Coulée verte** qui est très fréquentée aux beaux jours. Par ailleurs, la circonscription fonctionnelle de la DPE nettoie le **parcours des manifestations** qui traversent le 12^e, tels que le Marathon de Paris ou les nombreux cortèges faisant étape à Bastille et Nation.

Prévenir et sensibiliser

Nous travaillons à une nécessaire prise de conscience, au travers d'importantes **campagnes de prévention, sur différents supports** (affiches, plaquettes, flyers, goodies etc.). A côté du rôle essentiel des agents municipaux, il s'agit de rappeler que la propreté est la responsabilité de chacun. L'adoption des **gestes citoyens en matière de propreté** s'apprend dès le plus jeune âge, et toutes les **initiatives impliquant des scolaires** sur cette thématique sont encouragées. La mission communication de la DPE accompagne les écoles du 12^e afin de sensibiliser les enfants, notamment au tri des déchets, au recyclage, au compostage et au gaspillage alimentaire. **Après avoir travaillé auprès des maternelles en 2015, la DPE se tourne en 2016 vers les écoles élémentaires. Quatre premières écoles ont déjà mis en place un composteur, un collègue et deux crèches.**

L'ambition de la Ville de Paris est d'initier une collaboration renforcée entre les Parisiens et les services municipaux. Ainsi, les Opération Coordonnées de Nettoyage Approfondi (OCNA) évoluent vers un format plus large d'entretien de l'espace public. Elles sont renommées comme autant de **déclinaisons locales de « Paris, fais-toi belle ! », dans les 7 quartiers du 12^e**. A cette occasion des marches exploratoires, réunissant élus, conseillers de quartier, habitants et services techniques, relèvent les dysfonctionnements et procèdent à un état des lieux de la propreté et de la voirie du secteur, point par point. Les habitants et usagers peuvent également être conviés à une marche de nettoyage participatif dans leur quartier. **En 2016, 10 interventions de propreté sont programmées dans l'espace public.**

Enfin, la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) vise à réduire les déchets ménagers. **En 2016, le 12^e sera l'un des deux arrondissements choisis pour expérimenter la collecte des bio-déchets des foyers.** Des associations interviennent dans l'arrondissement en proposant des **actions innovantes de sensibilisation du public**, par exemple, du théâtre de rue, des ateliers de réparation ou des jeux éducatifs. En 2016, le **calendrier des animations marqué les grands rendez-vous** : semaine européenne du Développement durable (1^{ère} semaine de juin), semaine européenne de Réduction des déchets (fin novembre), semaine nationale du compostage (1^{ère} semaine d'avril). Des **stands d'informations sont aussi régulièrement organisés dans les grands ensembles d'habitation**, en partenariat avec les bailleurs sociaux.

2) La lutte spécifique contre les incivilités

Verbaliser les incivilités

La lutte contre les infractions aux règles de respect de la propreté est assurée par les inspecteurs du Centre d'Action pour la Propreté de Paris (CAPP) et les inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris. **En 2016, ces professionnels ont vocation à terme à être regroupés dans des équipes d'intervention commune pour accentuer, dans l'espace public, la lutte contre les incivilités.** Tous assermentés, ils dressent des procès verbaux, selon les cas, en application des arrêtés municipaux, du règlement sanitaire départemental ou de l'article 632-1 du code pénal.

Une nouvelle tarification plus dissuasive est entrée en vigueur à l'automne 2015 et sanctionne les incivilités avec une amende passée désormais de 35 € à 68 € (pour les abandons d'ordure, papiers gras, cannettes, mégots, encombrants, etc.). Les verbalisations effectuées en 2015 représentent **plus de 800 PV** dans notre arrondissement. Notre ambition affichée est d'augmenter encore ces résultats, car il s'agit d'un outil pédagogique complémentaire, pour aider à une indispensable responsabilisation de chacun. Les zones de verbalisation prioritaire sont établies en fonction de la cartographie des points de fixation.

Lutter contre les dépôts sauvages d'encombrants

L'objectif reste de réduire la part des dépôts sauvages en incitant les particuliers à recourir systématiquement au service gratuit de collecte des objets encombrants (OE), avec prise de rendez-vous par téléphone, sur internet ou via l'application « DansMaRue ». Une fois signalé, l'enlèvement doit normalement intervenir dans la demi-journée, en fonction des horaires (matin et après-midi). On constate **une augmentation de plus de 68% des prises de rendez vous pour enlèvements d'OE dans le 12^e, ce qui est un des meilleurs taux parisien.**

Nous disposons dans le 12^e d'un **Centre de Valorisation et d'Apports des Encombrants (CVAE)**, anciennement appelé déchèterie, au 53 boulevard Carnot, ouvert tous les jours de 13h à 18h45. Nouveauté pour faciliter le recyclage des petits encombrants : **l'éco-point mobile (dispositif plébiscité lors du Budget participatif voté en 2014) s'installe régulièrement depuis cette année au plus près des riverains, tous les mois, à proximité des marchés Saint-Eloi, Porte Dorée et Porte de Vincennes.** De même, un partenariat avec Emmaüs France et Eco-systèmes permet à chacun de donner une seconde vie à des objets usagers divers, lors de **collectes solidaires de quartier, régulièrement organisées (5 par an).**

L'identification des recoins ou décrochements de façade qui favorisent les dépôts, et l'étude d'aménagements de voirie correspondants (jardinières, parking 2 roues, etc.) font aussi partie des solutions pour éliminer ces points de fixation. Les marches exploratoires menées avec les Conseils de quartier contribuent à ce travail sur l'espace public. Enfin, à cela s'ajoute la rotation de panneaux mobiles d'information, sur les sites particulièrement touchés dans l'arrondissement, rappelant la réglementation et les amendes encourues.

Une **nouvelle colonne à verre** enterrée sera installée au premier semestre 2016 rue Claude Decaen.

Lutter contre les mégots

Très toxiques pour les sols et l'eau, obstruant les grilles d'arbres, les mégots mettent de 4 à 12 ans à se dégrader. **Une vaste campagne inédite de lutte contre leur prolifération** est en cours. A cette occasion, **la totalité des réceptacles de propreté du 12^e a été remplacée en 2015 par le nouveau modèle de corbeilles de rues, dénommé « Bagatelle », et équipé d'un éteignoir à cigarette.** **Une centaine de corbeilles supplémentaires ont été ajoutées.** Le 12^e arrondissement compte désormais près de **1 650 corbeilles de rue.**

Les établissements tels que les théâtres, cafés, restaurants, équipements publics et immeubles de bureaux sont particulièrement concernés. La division locale de la Propreté les contacte progressivement afin de les inciter à l'installation de **cendriers mobiles devant leur porte** (exonérés de droit d'occupation de voirie par la municipalité). De plus **15 000 cendriers de poche** ont été distribués gratuitement aux Parisiens, ainsi qu'aux hôteliers et restaurateurs, pour leur clientèle.

Des outils de communication dédiés (affiches, cartes postales, etc.) invitent les fumeurs à adopter les bons gestes : écraser son mégot avant de le jeter. Ces supports ont été utilisés pour aller à la rencontre des habitants, à l'instar de l'**opération de sensibilisation « Gare aux mégots ! »**, organisée au **Kiosque citoyen le 23 octobre**, avec la participation de conseillers de quartier.

Lutter contre les souillures spécifiques

Déjections canines, épanchements d'urine, fientes, graisses, affichage sauvage et graffitis

La lutte contre la pollution des trottoirs par les déjections canines demeure un objectif prioritaire. Pour éradiquer cette nuisance, source majeure de mécontentement des piétons, l'obligation de ramasser est instituée par un arrêté municipal. Le propriétaire de l'animal est entièrement responsable des souillures que celui-ci peut générer, partout sur la voie publique, y compris dans le caniveau. Cette responsabilisation a porté ses fruits, puisque **aujourd'hui plus de 80% des maîtres ramassent les déjections de leur chien**. Les contrevenants encourent une **amende majorée à 68 € depuis octobre 2015**. Les inspecteurs chargés de la verbalisation ont pour consigne d'exercer une surveillance accrue dans les "rues à chiens", aux horaires des promenades.

En plus du nettoyage classique, **des lavages renforcés avec un jet sous haute pression, couplé à l'utilisation de détergeant puissant**, sont effectués pour traiter les souillures spécifiques. Cela concerne les sites présentant des épanchements de produits gras, susceptibles d'entraîner un danger de circulation pour les piétons. De même pour les lieux identifiés à fortes souillures d'oiseaux, car rappelons qu'à Paris il est interdit, sous peine d'amende, de nourrir les pigeons sur la voie publique comme dans les espaces privés, cela favorisant leur rassemblement et prolifération qui sont causes de nuisances quotidiennes. Enfin, ces actions complémentaires de lavage à l'eau chaude sont également réalisées pour les points d'épanchements d'urine. A cet égard, **19 sanisettes gratuites, à entretien automatique**, accessibles aux personnes à mobilité réduite, équipées d'une fontaine publique d'eau potable et d'un détecteur de panne, sont réparties sur tout le territoire de l'arrondissement. A partir de 2017, la Ville prévoit le **déploiement de nouvelles sanisettes à l'échelle parisienne**.

Paris est la seule grande métropole à assurer **un service de nettoyage gratuit des tags sur les façades des immeubles privés, accessibles depuis la voie publique**, à la condition que les graffitis n'excèdent pas 4 m de hauteur. Pareillement, les affiches sauvages, interdites sur les arbres, le mobilier urbain et les immeubles privés (sans autorisation écrite du propriétaire), sont décollées d'office, par les services municipaux, dès leur détection ou signalement.